

Présentation

Les images IMG_1284 à IMG_1289 correspondent chacune à la face d'une page. La transcription a été faite à partir de ces images dont j'ai conservé les numéros pour pouvoir mieux se repérer.

Il s'agit de plusieurs documents, sans lien apparent entre eux. Ont été transcrits deux feuilles volantes et un cahier de grand format contenant quatre pages. A noter que ce sont principalement les actes où paraissent les noms REVERCHON et GIROD qui ont été photographiés et non tous les documents sous cette cote.

L'orthographe et la ponctuation sont respectées. Les seules exceptions sont les majuscules ajoutées aux noms des lieux et aux prénoms où elles manquent. Les patronymes sont en majuscules.

Les traits sur la ligne (_) indiquent des lettres ou mots indéchiffrables.

Transcription

IMG_1284

[Une feuille pliée en deux et un peu déchirée dans le haut, portant la date pour un des actes du 8 novembre 1685.]

[Suite ? d'un acte sur une autre feuille non photographiée. Date inconnue.]

acte aud. Jacques REVERCHON not., et avons
protesté contre les deffailans et tous despens
dommages, et interest, et a les faire convertir
ainsy [que] en raison de tout quoy j'ay octroye
acte les an Jour et lieu susd. en pnces. de Mes.
Phrt. PAGET pbr. Chapelain a lad. Mouille
Claude REVERCHON dit MONNIER dud. lieu, et
autres Tesm. requis / [Signé] *JF. De Marnix*
Phrt. Paget pbt.

JReverchon [de sa belle signature]

Et [?] Depuis le huictiesme Novembre
mil six cens quatre vingt et Cinq est Tenu
Comparaistre pardevant Nous Jean
François DE MARNIX X [renvoi] cy devant Nommé
Jean BAILLY MAISTRE de Morbier
Lequel a pour avoir presté le serment
de dire verité Il s est donné par luy
dixme unze blancs et une Engrogne
quil a payé X au lieu de S^t Claude
appellé pour scribe Claude MILOT
Nore. [Signé *JF. De Marnix*
Milot

[Les images IMG_1285 et 1286 sont d'un cahier de grand format contenant quatre pages, « Etat de la dixmes du Bois d amont en 1786 et 1787 ».]

IMG_1285

[Haut de la première page]

Etat du Montant de la Dixme du
Bois d amont, suivant qu'elle a été abonnée aux
Particuliers en 1786 et 1787: Et Suivant les Sous Baux
Cy après Détailliés.

Nos.	369 - Pierre Joseph REVERCHON par Bail Sous Seing privé	8: 9 a
	370 - Jean Antoine ARBEZ Convenus [?] Verbalement a	" 15 "
	371 - Les heritiers de Jacques Alexis ARBEZ par Bail Sous Seing privé cy	4: 10 "
	372 Antoine Alexis VANDELLE par Bail Reçu de Notaire	1. 5 "
	373 Jean B ^{te} et Marc Joseph ARBEZ freres par Bail Sous Seing privé cy	9: 5 "
	374 - Pierre Denis ARBEZ par Bail Sous Seing privé	4. 12. 6
	375. Pierre estienne ARBEZ par Baill sous Seing privé cy	4. 12. 6.
	376. Jean Baptiste ARBEZ TIVIN [?] par Bail Sous Seing priv	4. " "
	377. Les heritiers de Claude Alexis ARBEZ par Bail Sous Seing privé	8. 10.
	378. Jean Baptiste ARBEZ A LA PAILLE par Bail Sous Seing privé.	7: 3 "

IMG_1286

[Bas du troisième page du même cahier]

418.	Marc Joseph CHRITIN A L'HUISSIER et Son frere par Bail Sous Seing privé cy	7: 15:
419:	Jacque Joseph LAMY A PITTE par idem. cy	10: 10
420.	Pierre François LAMY CHAPUIS par idem. cy	1. 10
421.	Pierre Denis DELACROIX par idem. cy	3: 15
422	La veuve de Pierre Joseph DELACROIX La dixme est Comprise dans le N ^o 421	
423.	Claude Antoine REVERCHON par Bail Sous seing privé	1: 4
424.	Marc Joseph DELACROIX B_ dit DA_ a	10
425.	Jacques Philippe REVERCHON. Il napas ___ __ Il Doit payer 34 cy	1: 14
426.	Pierre Joseph REVERCHON patit [?], Il ne Seme rien	
		225: 15. 2.

[Les images IMG_2387 à 1289 sont d'une très grande feuille pliée en deux.]

IMG_1287

Rapport annuel du dixme de Morez suivant les Bail a ferme
de 1786 et 1787 inclusivment scavoir

Lorant TEVENIN	4 [#] 3:	
La veuf et heritier de Pierre Denis THEVENIN cy	3 [#]	
les heritiers de Jean B ^{te} THEVENIN cy	2: 5.	
La Veuf et herities [?] de Denis François REVERCHON MONNIER cy		2 [#] 17
Claude François PROST A DENIS cy	8 [#] 17:	
Jean Claude LAMY cy	4 [#]	
les heritier de Jacque LAMY	4 [#] 10	
Pierre Antoine LAMY	3 [#]	
François fils de feu Claude REVERCHON cy	18	} 7 [#] 11:
le Meme pour les biens quil tient a ferme des heritiers de		
Claude Joseph MOREL MARECHAL cy	6 [#] 13	
Pierre Claude BAUD	6 [#] 15	
les heritier de Pierre BAUD cy	5 [#] 15:	
Jacque François fils de feu Claude François BAUD:	6 [#] 15	
les heritier de Jean B ^{te} GIROD MOUQUIN cy	6 [#]	
les heritier de Denis DAVID DOLARD	8 [#] 15:	
Etienne DURAFFOUR cy	8 [#]	
Jean Claude CASIEUX. sant biens		
Marc Joseph fils de feu Michel GIROD na rien seméz ces deux anné		
Philipe GIROD	2 [#] 2.	
Joseph GIROD	7 [#]	
la Veuf et heritier de feu Jacque GIROD cy	4 [#]	
Marc Joseph fils de feu Joseph GIROD cy	2 [#] 10	
Claude François fils de feu Jean Claude GIROD cy	1 [#] 5	
Jacque Alexis fils de feu Jean Claude GIROD cy	1 [#] 18	
Pierre Joseph JOBEZ cy	4 [#]	
Claude fils de feu Alexis MOREL MARECHAL	11 [#]	
Claude François MOREL MARECHAL	8 [#]	
Jean Simon HUMBERT BRUN	6 [#] 10	
Jean François JACQUE HUMBERT BRUN	3 [#]	
Jean Joseph MOREL FOURIER n'a rien semez ces deux annés cy		

Jean Claude MOREL MOTTET n'a rien semé ces deux années

£ 142[#] 8

IMG_1288

Rapord D autre part cy	142 [#] . 8
Joseph Alexis MALFROY n'a rien semé le premier année et semé ce année pour trante soub de dixme cy	1 [#] 10.
Pierre François MOREL MOTTET n'a rien semé cet deux années	
Jean B ^{te} REVERCHON	2 [#] . 2:
Claude Alexis PROST n'a rien semé cy ces deux années	
Jean B ^{te} PROST	1 [#] 10
Nicola MALFROY	2 [#] 19
Philippe MALFROY	3 [#] 12
Jacque Philippe fils de feu Lorant MALFROY	5 [#]
Joseph fils de feu Jean Denis MALFROY	4 [#]
Jean B ^{te} fils de feu Jean Denis MALFROY	4 [#]
M ^f MOREL pour sont biens de Morez. cy	6 [#]
M ^f DE LA MARTINE pour sa grange de l'Ecubron cy	14 [#]
le Meme pour sont bien de Morez cy	6 [#]
le S ^f Pierre Etienne DE LA CROIX	12 [#]
le S ^f Pierre Alexis PERRARD	6 [#]
Jean Alexis PROST DUMON	5 [#]
Alexandre COCHET	5 [#]
le S ^f JUNET Notaire	4 [#]
Pierre fils de feu Alexis Eugeaine REVERCHON cy	2 [#] 10
Pierre Louis et François THEVENIN A LANOUGAT non rien semé en 2 années	
Louis REVERCHON	3 [#]
le Sr Jean B ^{te} CLEMANT	2 [#] 10
le S ^f Eugeaine CLEMANT	5 [#]
le Sr Jean Claude JOBEZ	12 [#]
les veuf et heritier de Claude Joseph GILLARD	9 [#]
Pierre Antoine VANDELLE	6 [#]
Jacque Joseph REVERCHON	2 [#] 12
Jean Claude et Pierre François REVERCHON	7 [#] 11
Jean B ^{te} MOREL MOTTET	3 [#] 11

Claude François MOREL MOTTET	3 [#] 10	}	5 [#] 00
le meme pour le biens de sa femme	<u>1[#] 10</u>		
Marc Joseph MOREL MOTTET	3 [#] 11		
les Veuf et heritier de Jean Claude MOREL MOTTET	3 [#] 10		
			<u>£ 290[#] 16</u>

IMG_1289

Repond d autre part cy	290 [#] 16		
Denis François REVERCHON	5 [#]		
Joseph Alexis CHAVIN cy	2 [#]		
Alexis BONNEFOY des Rouse pour les biens quil pocede a Morez cy	2 [#]		
Jeanne filles de feu Jean Claude REVERCHON	15		
Joseph Alexis fils de feu Pierre Louis REVERCHON	10		
Joseph fils de feu Jean B ^{te} PROST MAGNIN	1 [#]		
			<u>£ 302[#] 1</u>

Il faut distraire cinq particulier qui sont porté cy devant que leurs biens sont seur la paroisse de Morbier qui sont

Joseph GIROD cy	7 [#]	}	16 [#] 13
Marc Joseph fils de feu Joseph GIROD cy	2 [#] 10		
Claude François fils de feu Jean Claude GIROD cy	1 [#] 5		
Jacque Alexis fils de feu Jean Claude GIROD cy	1 [#] 18		
Pierre JOBEZ cy	4 [#]		

Raport annuel des Dixme de la paroisse de Morez qui ce treuvant dan Notre ferme Montant a deux Cent quatre vingt Cinq Livre huit soub	<u>£ 285[#] 8</u>
La doy, Les Rivieres et Bienetan . cy	53. 16
	<u>339. 4.</u>

Il cy trouve six particulier seur ce état qui non point repri de Dixme Nayant rien semé les deux premier anné Il pouront semer a la suittes leur Dixme peut valoir environ sept a huit livre entre tout quand il semeront

Il iy a les animaux de la paroisse de Morez qui sont les Riviere la Doit Bienetant et seur le Bechet la dixme ce treuvent seur la ferme de Lonlechaumois [sic] Il faut demander l'etat aux S^r PROST votre fermier dud. Lonlechaumois